



**GEMENG
BIEKERECH**

Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre la troisième convocation appellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le ministre de l'Intérieur.

CONVOCATION

Les membres du conseil communal sont priés de se réunir le **mercredi 21 janvier 2026 à 17.00 heures** dans la salle de séances de la maison communale de Beckerich pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

Séance publique :

1. Pacte Climat 2.0 : Programme d'activités 2026
2. Pacte Nature 2.0 : Contribution à la séquestration de carbone et renforcement de la résilience des forêts dans le cadre de l'adaptation du climat, selon le point 5.11 du catalogue des mesures
3. Actes et conventions
 - 3.1. Enseignement fondamental : Convention concernant l'intervention temporaire d'enseignants de l'enseignement musical
 - 3.2. Cimetières communaux : contrat(s) de concession
4. Lotissement de la parcelle cadastrale n°98/2716, section F d'Oberpallen, au lieu-dit «Oberpallen»
5. Projets extraordinaires :
 - 5.1. Réaménagement du chemin « Alewee » à Oberpallen : Projet avec devis
 - 5.2. Aménagement d'une clôture de protection - source « Wäschbur » : Projet avec devis
 - 5.3. Aménagement d'un nouveau terrain de baseball - Phase II : Projet avec devis & Crédit nouveau
 - 5.4. Décompte(s) de travaux extraordinaires
6. Subsides aux associations œuvrant en faveur des pays en développement (PED) pour l'exercice 2025
7. Subsides divers
8. SEA Dillendapp : Création de 2 postes de salarié à tâche intellectuelle, carrière C4 de la CCT SAS
9. Atelier communal : Création d'un poste au groupe d'indemnité B1 sous-groupe scientifique et technique sous le régime de l'employé communal
10. Commission communale de l'environnement et de la mobilité - Nomination/démission de membres
11. HPPA Eischen - Nomination de 2 délégués au sein du conseil d'administration
12. Dépôts de statuts d'association locales

Communications

Séance à huis clos :

NÉANT

Beckerich, le 15 janvier 2026
Pour le collège des bourgmestre et échevins
Le bourgmestre, Le secrétaire,